**N° 6615**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

**PROJET DE LOI**

**portant approbation des Accords entre le Grand-Duché de Luxembourg**

**et certains pays tiers concernant les transports aériens**

**RESUME**

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver cinq accords aériens bilatéraux entre le Luxembourg et les pays du Cap-Vert, des Emirats arabes unis, du Gabon, du Tadjikistan et de la République du Congo. Les accords sous rubrique font suite à toute une série d’accords similaires conclus entre le Luxembourg et des pays tiers dans le passé.

Les accords qui font l’objet du présent projet de loi ont été conclus en suivant, en règle générale, les recommandations respectives de l’Organisation de l’Aviation Civile Internationale (OACI) et de la Conférence Européenne de l’Aviation Civile (CEAC), tout en s’inspirant d’un modèle d’accord-type en la matière, utilisé par les membres de l’OACI. Après ratification, les accords seront enregistrés auprès de l’OACI. Les Etats avec lesquels ces accords ont été conclus sont membres de l’OACI.